

FIGHE SUR L'INSTALLATION PROFESSIONNELLE

Comment choisir son cabinet ?

- Définir son projet de cabinet
- Choisir sa ville
- Trouver le local

► Son projet : cabinet seul ou pluridisciplinaire ?

Cabinet seul permet d'être le seul et l'unique décisionnaire concernant l'aménagement, les prestations utilisées, l'équipement. Enfin tout.

Cabinet pluridisciplinaire permet d'avoir des collègues, mutualiser le coût et l'entretien des locaux, collaborer plus facilement avec d'autres professionnels et cela donne une visibilité à votre activité.

► Où s'installer ?

La localisation géographique est très importante. Il s'agit de l'endroit où vous allez passer la majorité de votre temps et cela pour plusieurs années autant au niveau professionnel que personnel.

Comment choisir ?

- **Sélectionner le département** de votre choix suivant différents critères comme par exemple : proche de votre famille ? travailler en ville/en campagne ? proche de la montagne/de la mer ? etc.
- **Désigner 30 villes potentielles** dans ce département. Préférer les villes ayant une démographie de plus de 1000 habitants.
- **Elire 10 villes les plus propices** dans lesquelles vous rechercherez un local.

Pour chaque ville, vous chercherez : nom de la ville, le nombre d'habitants, le nombre d'ostéopathe exerçant dans la ville, le ratio (nbr d'habitants/nbr de praticiens), le salaire moyen par habitant, l'âge moyen., etc. Vous adaptez en fonction de vos affinités par exemple : la présence de club sportif, de maison de retraite, de maternité.

Pour collecter toutes ces données, nous vous conseillons de créer un tableur où tout sera répertorié.

► Trouver le local

Internet est votre ami ! A vous de naviguer sur tous les sites que vous trouverez. Voici une liste non exhaustive : leboncoin, caducee, annonces médicales, les-cabinets.net, les sites : SFDO et ODF (syndicat), groupe Facebook, etc.

Faites marcher votre réseau : c'est le moment de contacter toutes les personnes que vous connaissez !

Se renseigner auprès des mairies et des communes : certaines villes sont prêtes à aider des jeunes à s'installer pour se dynamiser et se développer.

Aller à la rencontre des commerçants, des autres professionnels de (la) santé

Promenez vous dans la ville, le quartier

Sur quels critères ?

- **Localisation** : situé dans un quartier central de la ville, bien desservi par les transports en commun ou à proximité d'un parking, des commerces et services de proximité, bonne visibilité. Point phare pour la prise de décision !
- **Bâtiment** : absence de concurrence dans le même bâtiment, règlement de copropriété qui autorise l'exercice de la profession ainsi que la pose de la plaque professionnelle, respect des normes PMR
- **Aménagement intérieur** : isolation phonique, installation eau/électricité, présence de sanitaire, aménagement permettant d'accueillir votre pratique